016-211602792-20210317-D\_2021\_09\_1703-DE Regu le 16/04/2021

## Commune de Rioux-Martin

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

## SEANCE du mercredi 17 mars 2021 À 18 h 30

L'an deux mille vingt, le dix-sept mars, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de RIOUX-MARTIN, se sont réunis à la Mairie de RIOUX-MARTIN en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10, L. 2121-11 et L. 2122-8 du code général des collectivités locales.

**Présents**: PANNETIER Gaël – ANTOINE Laurent – DEMPTOS Bruno – MAÏS Marie-Claire – VESSIERE Jean-François – JALLET Bernard – NAU Étienne – MERCADE Marie-Joëlle – BERNARD Sarah – MILHAC Jean-Philippe, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.

Absents excusés : MATHIEU Audrey

Secrétaire de séance : ANTOINE Laurent

Date de la convocation : 11 mars 2021

Objet : Contributions aux organismes de regroupement en 2021

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux, les montants demandés par les syndicats auxquels la commune adhère, pour l'année 2021 :

C	ontributions obligatoires			65548
Personal con		Prévu 2020	CA 2020	BP 2021
1	SDEG	1 100,00 €	1 045,86 €	1 200,00 €
3	SI Fourrière	210,00 €	191,16 €	210,00 €
4	SILFA	190,00 €	157,31 €	190,00 €
5	SDIS	7 100,00 €	4 865,95 €	7 000,00 €
	TOTAL	8 600,00 €	6 260,28 €	8 600,00 €

## Résolution:

Le Conseil Municipal à l'unanimité et après avoir délibéré :

- VOTE les contributions aux organismes de regroupement, pour l'année 2021, tel que présentés ci-dessus,
- **DECIDE d'inscrire la somme de 8 600 €** au compte 65548, pour le budget de fonctionnement en 2021,
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents se référents au dossier.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire, Gaël PANNETIER